

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

ÉTATS FINANCIERS

31 JUILLET 2023

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

ÉTATS FINANCIERS

31 JUILLET 2023

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
Résultats	3
Évolution de l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL au 31 juillet 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

1



Ménéard Nadeau CPA inc.

Laval, le 22 novembre 2023

¹ Par François Ménéard, FCPA auditeur

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2023**

(non audité)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
PRODUITS		
Inscriptions aux activités	403 601 \$	256 768 \$
Subvention de la ville de Longueuil	5 411	12 555
Subventions salariales	-	3 744
Subvention de loyer	-	1 390
Revenus de placement	1 090	539
Autres revenus	353	1 513
Autres subventions	<u>568</u>	<u>2 086</u>
	<u>411 023</u>	<u>278 595</u>
COÛT DES SERVICES RENDUS		
Contrats en animation	174 161	111 088
Utilisation des locaux	46 593	51 320
Équipement et autres frais	<u>1 914</u>	<u>7 486</u>
	<u>222 668</u>	<u>169 894</u>
BÉNÉFICE BRUT	<u>188 355</u>	<u>108 701</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	78 491	92 280
Assurances	792	945
Déplacement et hébergement	42	20
Entretien et réparations	1 295	1 594
Frais de bureau, taxes et permis	4 281	2 883
Frais de cartes de crédit	5 892	4 815
Frais de formation	13	1 693
Frais de rencontre	-	186
Frais de système Amilia	15 755	9 767
Honoraires professionnels	3 285	7 586
Intérêts et frais bancaires	4 481	87
Publicité et promotion	1 957	900
Taxes et permis	37	36
Télécommunications	2 791	4 043
Divers	2 231	10 000
Taxes de vente 2014 à 2020	<u>-</u>	<u>15 000</u>
	<u>121 343</u>	<u>151 835</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>67 012 \$</u>	<u>(43 134) \$</u>

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2023**

(non audité)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
SOLDE AU DÉBUT	(11 158) \$	31 976 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>67 012</u>	<u>(43 134)</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>55 854</u></u> \$	<u><u>(11 158)</u></u> \$

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

BILAN

31 JUILLET 2023

(non audité)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	130 324 \$	64 817 \$
Débiteurs	15 037	-
Frais payés d'avance	<u>2 318</u>	<u>-</u>
	<u>147 679</u> \$	<u>64 817</u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 3)	12 625 \$	15 975 \$
Revenus reportés	19 200	-
Portion à court terme de la dette à long terme (note 4)	<u>60 000</u>	<u>-</u>
	91 825	15 975
DETTE À LONG TERME (note 4)	<u>-</u>	<u>60 000</u>
	91 825	75 975
ACTIF NET		
ACTIF NET NON AFFECTÉ	<u>55 854</u>	<u>(11 158)</u>
	<u>147 679</u> \$	<u>64 817</u> \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2023

(non audité)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>67 012</u> \$	<u>(43 134)</u> \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(15 037)	10 237
Frais payés d'avance	(2 318)	-
Créditeurs	(3 350)	4 043
Revenus reportés	<u>19 200</u>	<u>(19 075)</u>
	<u>(1 505)</u>	<u>(4 795)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	65 507	(47 929)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>64 817</u>	<u>112 746</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>130 324</u></u> \$	<u><u>64 817</u></u> \$

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2023

(non audité)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constituée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

À des fins purement sociales et sans gain pécuniaire pour ses membres, l'organisme :

Suscite, organise et offre des activités sociales, sportives et culturelles, prioritairement destinées à la population du Vieux-Longueuil;

Suscite et sensibilise la population du Vieux-Longueuil à l'importance de la vie communautaire, sportive et culturelle et leur participation et leur implication au sein des activités offertes;

Favorise l'utilisation optimale des locaux et équipements de la corporation pouvant servir aux activités sociales, sportives et culturelles;

Favorise la collaboration avec les divers organismes communautaires et de loisir œuvrant sur le territoire desservi

L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2023

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement..

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2023

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend des services qui lui sont rendus par de nombreux bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

3. CRÉDITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	7 156 \$	3 170 \$
Salaires et vacances courus à payer	1 256	4 863
Retenues à la source	4 213	2 270
Taxes de vente à remettre	<u>-</u>	<u>5 672</u>
	<u>12 625 \$</u>	<u>15 975 \$</u>

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2023

(non audité)

4. DETTE À LONG TERME

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Emprunt à terme, sans intérêts, sans remise mensuelle, échéant en janvier 2024.		
Si la société rembourse 40 000 \$ à la date d'échéance, le gouvernement fédéral assurera le solde du prêt et la société inscrira à ses revenus le 20 000 \$ qui ne sera pas remboursé.	60 000 \$	60 000 \$
Portion à court terme de la dette à long terme	<u>60 000</u>	<u>-</u>
	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>60 000</u></u> \$

Les versements au cours du prochain exercice sont les suivants :

2024	<u>60 000</u> \$
	<u><u>60 000</u></u> \$

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 juillet 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

LOISIRS DU VIEUX-LONGUEUIL**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 JUILLET 2023**

(non audité)

5. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**Risque de crédit (suite)**

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.